VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Dossier n°

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DEMANDE D'AGREMENT

DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE, SI VOUS UTILISEZ DES APPAREILS DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, UNE CHEMINEE, UN INSERT…,

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR LES INFORMATIONS CI-DESSOUS,

OU NOUS PRECISER « NON CONCERNE-E » le cas échéant

Je, soussigné(e) : .....

assistant(e) maternel(le) et/ou assistant(e) familial(e) agréé(e)

adresse : .....

code postal et commune : .....

certifie que :

- les appareils de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire (cheminée, insert, chaudière, poêle,…)
- et les conduits de raccordement de ces appareils

a/ ont fait l'objet d'une vérification et/ou d'un entretien depuis moins d'un an ☐

b/ je ne dispose pas de ce type d'appareils ☐

Fait le ..... à .....

Signature obligatoire,

Conseil départemental
Pôle Solidarités et Famille
Service PMI – Secrétariat des agréments
02-28-85-89-51 ou 02-28-85-89-52 ou 02-28-85-89-53